



**QUATRE-VINGT CINQ ANS AU SERVICE DE NOS MEMBRES**

**Editorial**

Cette année l’OIE aura 85 ans, sa création fait pratiquement pendant à celle de l’OIT, créée sept mois plus tôt. Depuis 85 ans, l’OIE est la voix des employeurs au BIT.

L’OIE peut être fière de son histoire ; elle a affirmé sa position de porte-parole mondial du monde des entreprises, avec un réseau de 142 membres dans 137 pays. L’Organisation a su défendre vigoureusement - aux niveaux national, régional et international - les intérêts de ses membres et ceux-ci ont joué un rôle important dans l’agencement du vaste corpus de normes internationales du travail adoptées par l’OIT.

Tout au long de son histoire, l’Organisation internationale du Travail a fait fonction de soupape de sûreté, elle a permis de tempérer les divergences, souvent aiguës, existant entre employeurs, travailleurs ou gouvernements. Elle a été un théâtre essentiel des affrontements qui, lors de la Guerre froide, ont opposé des idéologies concurrentes. L’OIT a été la tribune *par excellence* des débats touchant aux politiques sociales et à celles du monde du travail. Aujourd’hui les choses changent. Les grands débats sur les responsabilités des entreprises ne se tiennent plus seulement au BIT – preuve en est le débat du HCR relatif aux responsabilités des entreprises en matière de droits de l’homme ; le rôle joué par la Banque Mondiale s’agissant des stratégies de réduction de la pauvreté et de création d’emploi, ou le rôle de l’Organisation mondiale de la Santé et de l’ONUDI, respectivement pour les questions de santé et de sécurité et de développement des PME.




**TABLE DES MATIÈRES**

**DISTRIBUTION:**

Activités de l’OIE et de ses membres.....	3
Organisation internationale du Travail.....	6
Nations unies et autres agences internationales.....	9
Tour d’horizon sur la responsabilité sociale des entreprises .....	11
Publications .....	12
Futures réunions où l’OIE sera représentée.....	13

- Président
- Directeur exécutif
- Directeurs
- Membres du Bureau exécutif
- Distribution interne
- Bibliothèque

*Contact:* Si vous avez des suggestions ou des contributions à faire, veuillez nous les envoyer par fax au (+4122) 929 00 01 ou par e-mail à: [ioe@ioe-emp.org](mailto:ioe@ioe-emp.org)

<p>Parallèlement, nous observons également une évolution de l'OIT, qui s'écarte de son mandat central, le monde du travail, et cherche un rôle plus large, encore mal défini, dans le débat sur la mondialisation. Autant de changements qui représentent des défis pour l'OIE, défis qu'elle relève.</p> <p>En suivant le cadre stratégique adopté en 2004, l'OIE, et son Comité de direction, renforcent leur engagement, à l'OIT, ou ailleurs, dans les grands domaines cruciaux. Le groupe employeur a également commencé à examiner comment ladite stratégie peut produire des effets à l'intérieur du BIT. Par ailleurs, l'OIE continue de s'investir dans d'autres instances et d'agir en chef de file du monde des affaires.</p> <p>Le dynamisme de ces réalités appelle une attention de chaque instant. Le Comité de direction poursuivra ses efforts tendant à maintenir l'OIE - son Secrétariat et l'Organisation – en première ligne en vue de favoriser et de protéger les intérêts des entreprises, comme elle le fait depuis 1920. Le Conseil général débattira en 2006 de cet important sujet.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Antonio Peñalosa Secrétaire général</p> </div>	<p>→ <i>Editorial</i></p>
<p><b>Activités de l'OIE et de ses membres</b></p>	
<p>A sa session de novembre, le Comité de direction a accueilli à nouveau la Fédération éthiopienne des employeurs, après plus de vingt-cinq ans d'absence. Les employeurs d'Ethiopie avaient adhéré pour la première fois à l'OIE en mai 1966, ils en ont été membre jusqu'en janvier 1978, date à laquelle, sur instructions du ministère du Travail et des Affaires sociales d'Ethiopie, la Fédération a été dissoute et a donc cessé d'exister. Par suite de cette dernière admission – dont l'aval officiel sera demandé au Conseil général à sa session annuelle, le 30 mai 2006 – l'OIE compte à ce jour 142 Fédérations membres dans 137 pays.</p>	<p><b>L'Ethiopie est à nouveau accueillie par l'OIE</b></p>
<p>La Jamaïque souffre d'un chômage des jeunes extrêmement élevé (actuellement de quelque 33%) et la Fédération jamaïcaine des employeurs (JEF) fait donc figurer cette question à l'avant-plan de son programme. Au début de l'année, la JEF a lancé le réseau pour l'emploi des jeunes en Jamaïque (JYEN) et elle a également créé une association de jeunes entrepreneurs (YEA). L'objet de la YEA est de soutenir les jeunes entrepreneurs en leur offrant un partage des informations, un appui de leurs pairs et un échange de pratiques exemplaires ; cette association facilite également l'accès aux grands décideurs nationaux, aux prestataires de services à l'industrie, à certaines entreprises et aux médias ; par ailleurs, elle dote ses membres des outils nécessaires au renforcement de leur entreprise. La JEF s'est employée avec la Confédération des employeurs</p>	<p><b>L'emploi des jeunes dans les Amériques</b></p>

<p>mexicains (COPARMEX) à développer la YEA. La COPARMEX dispose d'un fort bon réseau qui, dans l'ensemble du pays, encourage l'esprit d'entreprise chez les jeunes.: <a href="http://www.ilo.org/public/french/bureau/exrel/mdg/">http://www.ilo.org/public/french/bureau/exrel/mdg/</a></p> <p>Dans le cadre d'une coordination assurée par la Confédération espagnole d'organisations d'employeurs (CEOE – <i>Confederación Española de Organizaciones Empresariales</i>) et avec l'appui actif de l'OIE, six grandes compagnies espagnoles ont élaboré un projet conjoint OIT/ Gouvernement espagnol visant à favoriser l'emploi des jeunes en Amérique latine. Ce programme sera lancé avant la fin de l'année.</p> <p>L'OIE examine actuellement avec l'OIT d'autres activités possibles en matière d'emploi des jeunes, particulièrement pour donner suite aux conclusions de la CIT de 2005. Contact OIE : <a href="#">Gary Rynhart</a>.</p>	<p>→ ! <i>L'emploi des jeunes dans les Amériques</i></p>
<p>L'OIE peut être satisfaite des résultats de la XVIème Conférence interaméricaine des ministres du Travail (ci-après « la Conférence » ), qui s'est tenue à Mexico. Les ministres ont adopté une Déclaration ministérielle et un Plan d'action pour le prochain biennium. Une fois de plus, les représentants des travailleurs et des employeurs ont publié une déclaration conjointe adressée aux gouvernements de la région ; elle souligne qu'il importe d'intéresser les partenaires sociaux à la solution des problèmes posés par l'intégration régionale au plan social et à celui du monde du travail. A ce sujet, après plusieurs années de négociations, le Comité consultatif technique des entreprises chargées des questions de travail (CEATAL) - et par conséquent les fédérations membres de l'OIE dans les Amériques - a finalement obtenu la qualité d'organe consultatif permanent de la Conférence. Cette évolution devrait permettre aux membres de l'OIE de resserrer leurs rapports exclusifs avec l'OEA dans le cadre du processus du sommet des Amériques.</p> <p>Vu sous l'angle des employeurs, le processus gagne en intérêt et il appellera certainement un plus grand engagement des fédérations membres de l'OIE dans un avenir proche. Par exemple, l'élaboration d'une charte sociale des Amériques (une initiative lancée par le gouvernement vénézuélien sous M.Chávez), le regain d'interaction entre les ministères du Travail et du Commerce s'agissant des processus d'intégration, ainsi que la montée de l'opposition aux accords de libre-échange exigeront de la communauté du monde des affaires un suivi attentif des développements. La prochaine Conférence aura lieu en 2007 à Trinidad et Tobago. Contact OIE : <a href="#">Andrés Yurén</a>.</p>	<p><b>La Conférence interaméricaine des ministres du Travail</b></p>
<p>Le quatrième Sommet des Amériques s'est tenu début novembre en Argentine avec pour thème central « Créer des emplois pour lutter contre la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique ». Le CEATAL a été invité par l'OEA - une première - à prendre part au dialogue avec les chefs de délégation des ministères des Affaires étrangères des Etats membres de l'OEA, le Secrétaire général de l'OEA et la COSATE. Cet événement s'est inscrit dans le cadre de cette réunion au sommet. Contact OIE : <a href="#">Andrés Yurén</a>.</p>	<p><b>Le Sommet des Amériques</b></p>

<p>La Confédération espagnole d'organisations d'employeurs (CEOE – <i>Confederación Española de Organizaciones Empresariales</i> ) et l'OIE ont organisé, en octobre de cette année, à Madrid, une réunion des Présidents ibéro-américains des organisations d'entreprises. Il s'est agi de la seizième réunion de ce genre qui a traité du rôle de l'entreprise dans la société, du développement de l'emploi en tant qu'élément clé de la lutte contre la pauvreté, et du regain nécessaire de compétitivité de la région ibéro-américaine. Les Présidents ont adopté une déclaration officielle sur ces questions, qui a été remise à M. Miguel Angel Moratinos, Ministre espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération.</p> <p>Les Présidents des fédérations ibéro-américaines de l'OIE et des représentants des syndicats de la région ont également adopté une déclaration commune invitant les organisations d'employeurs et de travailleurs à s'investir activement dans les travaux des sommets ibéro-américains; cette déclaration a été remise directement au Premier ministre espagnol, M. José Luis Rodriguez Zapatero.</p> <p>La création d'un secrétariat ibéro-américain permanent demandera des membres de l'OIE qu'ils s'engagent davantage et de façon plus systématique, d'autant qu'il est fort probable que soit créé un conseil économique et social ibéro-américain sous les auspices de ce secrétariat. Contact OIE : <a href="#">Andrés Yurén</a>.</p>	<p>Réunion des Présidents ibéro-américains des organisations d'entreprises</p>
<p>Fin octobre, l'OIE, avec le soutien de l'association croate d'employeurs, a organisé à Cavtat (Croatie) la cinquième réunion régionale d'experts du droit du travail issus d'organisations d'employeurs du Sud-Est de l'Europe. La réunion s'est intéressée essentiellement à trois questions : le droit du travail, la sécurité et santé au travail (SST), et l'emploi. Des employeurs belges et hollandais (FEB et VNO-NCW) ont également participé à cet événement; ils ont fait état de leur propre expérience nationale et des développements contemporains au niveau européen.</p> <p>La SST sera une des principales priorités des employeurs de l'Europe du Sud-Est et diverses activités auront lieu à l'intérieur du réseau ou par le biais d'un projet avec l'OMS, le BIT, la CES et l'OIE. Un séminaire conjoint employeurs/travailleurs aura lieu, les 24 et 25 novembre à Bruxelles (avec le financement de la Commission européenne et le soutien de la CES et de l'OIE), qui étudiera les domaines se prêtant à une collaboration en la matière. S'agissant d'emploi, la mallette BIT/OIE et la politique de l'emploi dans le cadre du processus de Bucarest ont été présentées à Cavtat. D'autres activités auront lieu plus tard, qui porteront sur le développement des PME (questions relatives au micro-crédit) ou sur les stratégies nationales de l'emploi. Les gouvernements belge et suisse sont convenus de poursuivre en 2006 leur partenariat avec l'OIE relativement à ces questions. Contact OIE : <a href="#">Eric Oechslin</a>.</p>	<p>Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est</p>

<p>L'OIE, ACT/EMP et la Confédération panafricaine des Employeurs (CPE) sont prêts à participer à la conférence qui, au début décembre à Tunis, traitera des investissements et des partenariats en Afrique. Ils seront reçus par l'Union tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) ; cette Conférence aura pour objet d'examiner les modalités de lancement d'un groupe de réflexions en vue de promouvoir l'entreprise privée et de faire bénéficier les économies africaines de la mondialisation. Ce groupe de réflexion rassemblerait les initiatives et les programmes entrepris par les organisations d'employeurs, les institutions régionales et internationales et d'autres parties prenantes. Contact OIE : <a href="#">Frederick Muia</a>.</p>	<p>Conférence OIE - OIT - CPE sur les investissements et les partenariats en Afrique</p>
<p>Un nouveau cours de formation relatif à l'utilisation de la mallette OIE-BIT de développement des PME aura lieu pour des organisations d'employeurs d'Asie du Sud-Est en décembre à la Nouvelle Delhi. Il y aura également en Amérique latine, au premier trimestre 2006, un atelier de formation, ce qui portera à quatre le nombre total des ateliers tenus depuis le lancement de la mallette en juin de cette année. (Les deux autres ayant eu lieu en Afrique du Sud et en Albanie.) A ce jour, les résultats ont été bons et la réaction des membres enthousiaste – il s'agit de toute évidence d'un domaine très intéressant. On espère pouvoir « approfondir » ce processus au plan technique et élaborer plus avant la mallette. La participation de la Banque Mondiale (SFI) est un élément important des ateliers de formation; des efforts sont en cours dans le sillage de cette collaboration pour réaliser avec la SFI des projets pilotes dans différentes régions. Les membres seront informés de l'évolution de cette activité. <a href="http://learning.itcilo.org/sme">http://learning.itcilo.org/sme</a></p>	<p>Mallette PME conçue à l'intention des organisations d'employeurs par l'OIE et le BIT</p>
<p>L'OIE assurera la présidence de deux des sous-groupes de la grande conférence internationale ayant pour thème « Réformer l'environnement de l'entreprise », qui se tiendra au Caire début décembre. Les participants, pour l'essentiel, seront des organisations internationales actives dans ce domaine, telles la Banque Mondiale et l'OIT, les banques de développement et les donateurs. L'OIE sera le seul groupe représentant le monde de l'entreprise à participer à cet événement. Contact OIE: <a href="#">Gary Rynhart</a>.</p>	<p>Réformer l'environnement de l'entreprise</p>
<p>Le Secrétariat a publié les documents techniques ci-après, qui sont à la disposition des membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Approaches and Policies to foster Entrepreneurship - A Guide for Employers</i></li> <li>• <i>Labour Administration Systems</i></li> </ul> <p>Pour recevoir une copie de ces documents (en anglais uniquement), merci de contacter: <a href="#">Monique Dépierre</a>.</p>	<p>Nouvelles publications de l'OIE</p>

## Organisation internationale du Travail

La réunion de l'OIT relative aux conséquences de la fin de l'Accord multifibres, qui s'est tenue fin octobre, a proposé diverses mesures tendant à faire face à ses effets sur l'emploi, les entreprises et la chaîne de production des textiles et d'habillement au niveau mondial. Le groupe employeur a insisté sur le fait que les problèmes essentiels rencontrés par le secteur du textile et de l'habillement ne sont pas vraiment dus à des « déficits de travail décent » mais plutôt à un manque de respect des « règles du commerce ». Dans sa synthèse, le président a affirmé qu'il fallait que le BIT offre son aide, au niveau des lieux de travail, s'agissant de la corrélation qui existe entre la compétitivité et les droits et les conditions de travail des travailleurs. Bien évidemment, l'idée d'une clause sociale s'est retrouvée à l'avant-plan des débats, elle a été défendue ardemment par les travailleurs et rejetée par les employeurs et différents gouvernements. Les conclusions de la réunion invitent l'OIT à :

- Créer une dynamique de développement des capacités à la fois pour les travailleurs et les cadres du secteur, et l'employabilité des travailleurs.
- Fournir un nouveau service mondial d'information et d'analyse qui pourrait inclure des informations sur l'emploi plus complètes et mieux mises à jour ainsi que des précisions concernant le respect des normes internationales du travail fondamentales.
- Fournir un soutien aux pays exportateurs qui le souhaitent et qui sont disposés à ratifier et à appliquer les normes internationales du travail.
- Etablir un forum mondial sur la responsabilité sociale pour encourager le dialogue entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs, les agences internationales et autres institutions concernées dans la production et l'acquisition d'éléments du secteur des textiles et de l'habillement.

D'après le [rapport de la réunion](#), les pays d'Afrique sub-saharienne ont été, à partir de la fin 2004, ceux qui ont le plus souffert de l'élimination progressive des quotas du textile et de l'habillement. D'autres pays tels que le Bangladesh et le Cambodge qui auraient dû être durement frappés ont fait face au choc mieux que prévu. Les interventions faites, fin septembre, lors d'une réunion d'une sous-commission de l'OMC s'occupant des PMA, ont abouti à des conclusions analogues. Au cours de cette même réunion, des représentants du Fonds monétaire international (FMI), du Centre de Commerce international (CCI), et de la Banque Mondiale ont présentés les travaux et l'analyse faits par leurs organisations relativement à la fin des quotas commerciaux. Le sous-comité invitera d'autres organisations (l'ONUDI par exemple) à sa prochaine session (l'OIT ne sera pas, semble-t-il, au nombre des invités !).

Les questions relatives à l'impact du commerce et à la protection nécessaire des avantages tirés des accords commerciaux, assorties de mesures dans le domaine social et dans celui du travail font actuellement l'objet de beaucoup d'attention. L'OIT semble être prête à développer ses travaux dans ce domaine, ce qui est de bon augure pour autant qu'ils reposent sur une assistance pratique dans ses domaines de compétence. Contact OIE : [Jean Dejardin](#).

L'environnement pour les textiles et de l'habillement après l'Accord multifibres : la réponse de l'OIT

<p>La mallette « <i>The Effective Employers' Organization</i> » contient un ensemble de guides pratiques réalisés par ACT/EMP, elle est destinée à aider les cadres, les dirigeants et les directeurs d'organisations d'employeurs à agir de façon plus stratégique et rationnelle. Les quatre guides de cette mallette portent sur : la gouvernance, la stratégie, les activités de plaidoyer et le financement. La mallette contient également des <i>Listes récapitulatives</i> pour faire le point sur la situation d'une organisation, repérer les déficiences stratégiques et mettre en place des méthodes aptes à concevoir et à exécuter des stratégies de défense réussies. Les <i>Pratiques exemplaires</i> offrent des exemples de la façon dont d'autres organisations ont traité les problèmes auxquels elles étaient confrontées. On trouve également différents <i>Exercices pratiques</i> destinés à un usage individuel dans des groupes de travail ou dans des instances décisionnelles. La mallette est disponible à titre gracieux en anglais au Bureau des activités pour les employeurs au BIT. Les versions française et espagnole seront disponibles en 2006. Contact : <a href="#">Alvaro Ramírez</a>.</p>	<p>Nouvelle mallette destinée aux organisations d'employeurs</p>
<p>La plupart des réunions sur la RSE traitent d'initiatives nouvelles, ou rebattues, elles suscitent généralement certaines attentes et étendent la portée des actions attendues des entreprises au titre de la RSE. Au début novembre, un colloque (dirigé par ACT/EMP) portant sur la responsabilité sociale de l'entreprise a tenté de mettre les choses en perspective et de tracer une démarcation entre ce qui relève proprement des entreprises et ce à quoi il est légitime qu'elles répondent par la négative. Des représentants des trois grands groupes qui ont animé le débat - monde académique, ONG et syndicats – ont été invités à expliquer leurs objectifs en matière de RSE. Le colloque rassemblait également diverses entreprises et organisations d'employeurs pour se faire une idée claire de ces questions vues sous l'angle des représentants du monde des affaires et sous celui des entreprises.</p> <p>Espérons que les résultats de ce colloque dégageront des orientations sur ce que les employeurs, avec leurs autres partenaires, sont sensés faire dans le domaine de la RSE et sur les limites légitimes de ce débat. Le rapport de cette réunion sera présenté au Conseil d'Administration en mars, et le débat auquel il donnera lieu influera sans aucun doute sur la façon dont le Bureau traitera, lors du biennium 2006-2007, l'initiative focale relative à la RSE.</p> <p>Pour le rapport, merci de contacter <a href="#">Brent Wilton</a>.</p>	<p>Forum RSE</p>
<p>Une réunion tripartite d'experts convoquée à Genève par l'OIT, au début du mois de novembre, a adopté un cadre multilatéral non contraignant sur la migration de travail. Il a pour objet de favoriser, avec la participation d'autres organisations internationales, la coopération et les consultations en matière de migrations de travail entre les mandants tripartites de l'OIT et le Bureau. Il offrira des orientations sur les modes de mise en œuvre de politiques plus efficaces s'agissant de migrations de travail, d'emploi et de protection de travailleurs migrants.</p> <p>L'examen du sujet (extrêmement sensible) de la migration de travail a donné lieu à un débat animé sur comment traiter le problème des travailleurs en situation irrégulière (travailleurs sans documents) et comment renforcer la cohérence des</p>	<p>L'OIT adopte un cadre multilatéral pour la migration internationale de travail</p>

<p>politiques migratoires. Les normes internationales du travail sur les travailleurs migrants n'ont été que peu ratifiées et un débat des plus vifs s'en est suivi sur les normes internationales qui devraient être appliquées à ces travailleurs. Le Groupe employeur a proposé que les Etats membres de l'OIT ne se servent des normes internationales de l'Organisation qu'à titre de référence et non comme fondement de projets de loi ou de leurs politiques; cette proposition a été adoptée. Les gouvernements ont réaffirmé leur droit souverain de déterminer leur propre politique migratoire et insisté sur la nature non contraignante du cadre.</p> <p>Comme à la CIT de 2004, lors la discussion générale relative aux travailleurs migrants, une entente s'est faite entre les groupes travailleurs et employeurs qui, d'une façon générale, ont fait preuve d'un esprit de collaboration en traitant de cette question. En fait, chacun admet qu'un processus migratoire bien géré constitue une situation gagnante pour tous : employeurs, travailleurs, et gouvernements (des pays d'origine et de destination). Une question a cependant suscité quelques frictions entre les deux groupes : le travail décent. Les employeurs ont insisté pour que ce concept soit qualifié en utilisant l'expression "un travail décent et productif " (conformément au document final de l'Assemblée générale des Nations unies). Le Groupe employeur craignait également en souscrivant à certaines de ces directives d'avaliser des questions susceptibles de produire des effets négatifs. En fin de compte une formulation a été trouvée, qui modère l'effet de ces dispositions.</p> <p>La réunion a été marquée par d'importants problèmes organisationnels; le temps à disposition était insuffisant pour examiner l'intégralité du document, et surtout l'ensemble des dispositions concernant les directives. Contact OIE : <a href="#">Frederick Muia</a></p>	<p>→ <i>L'OIT adopte un cadre multilatéral pour la migration internationale de travail</i></p>
<p>Des représentants d'organisations patronales et syndicales de l'UE se sont rencontrés, début novembre à Dublin, lors d'une réunion convoquée par l'OIT, pour examiner comment éliminer dans la pratique la discrimination au travail et encourager la diversité et l'intégration. La Confédération irlandaise des employeurs et des entrepreneurs (IBEC) et le principal syndicat (ICTU) élaboreront des outils visant à traiter la discrimination à l'endroit des migrants sur le lieu de travail. Ces outils seront mis à la disposition des employeurs et des syndicats dans l'ensemble de l'UE et dans le monde entier, par le biais du réseau de l'OIT; ils serviront également à l'intégration des travailleurs migrants. Contact OIE : <a href="#">Frederick Muia</a>.</p>	<p><b>Discrimination sur le lieu de travail</b></p>
<p>Au début du mois de novembre, le comité directeur de l'IPEC s'est réuni, pendant la session du Conseil d'administration, pour examiner le rapport annuel de l'IPEC. À cette occasion, le Groupe employeur a manifesté son appui à la méthode d'évaluation du programme de l'IPEC qui permet d'appliquer aux programmes futurs les enseignements tirés des activités déjà réalisées. Le Groupe employeur a également fait état de son appui à l'élimination prioritaire des pires formes de travail des enfants à laquelle s'emploie l'IPEC. Tout en reconnaissant que les entreprises ont un rôle à jouer dans l'élimination du travail des enfants, les employeurs ont insisté sur le fait qu'il appartient en premier lieu</p>	<p><b>Réunion du comité directeur de l'IPEC</b></p>

<p>aux gouvernements de s'atteler à cette tâche. Les employeurs ont donc appuyé particulièrement les initiatives tendant à renforcer la capacité des gouvernements à mettre en oeuvre et à faire respecter les lois du travail qui visent les enfants, notamment par le biais de l'inspection du travail.</p> <p>Les employeurs ont également insisté sur les domaines qui se prêtent à des améliorations. Particulièrement, s'agissant des activités de l'IPEC avec les partenaires sociaux, ils ont affirmé qu'il fallait investir davantage ACT/EMP et ACTRAV, tout comme les organisations d'employeurs sur le terrain. Par ailleurs, il est évident aux yeux des employeurs que semblable participation doit être accompagnée de ressources adéquates. À ce sujet, il a été demandé à l'IPEC de fournir une ventilation détaillée des ressources extrabudgétaires affectées aux partenaires sociaux; ce sera chose faite lors de la réunion du comité de coopération technique du Conseil d'administration en mars 2006.</p> <p>À l'aide de ressources libérées par le gouvernement norvégien, ACT/EMP a élaboré, en collaboration avec l'OIE, des programmes conçus par et pour les employeurs. Les employeurs ont demandé à d'autres pays donateurs de suivre l'exemple de la Norvège et d'envisager de consacrer une partie de leur financement au renforcement des capacités des partenaires sociaux. Contact OIE : <a href="#">Sandy Gros-Louis</a>.</p>	<p>→ ! Réunion du comité directeur de l'IPEC</p>
<p><b>Nations unies et autres agences internationales</b></p>	
<p>Lors du récent sommet mondial de l'Assemblée générale des Nations unies, plus de 150 chefs d'Etat ont approuvé un document final où il est dit que «nous appuyons fermement une mondialisation juste et nous engageons à faire du plein-emploi productif et du travail décent pour tous, femmes et jeunes compris, un objectif central des politiques nationales et internationales correspondantes.» C'est là chose importante pour l'OIT dans la mesure où l'agenda pour un travail décent reçoit un nouvel appui politique au plus haut niveau. Il est surtout important que la déclaration appuie un travail <u>productif</u> et décent pour tous.</p>	<p><b>Le travail décent et le sommet mondial des Nations unies</b></p>
<p>John Ruggie, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, M Kofi Annan, pour les questions liées aux entreprises et aux droits de l'homme, a réalisé, les 10 et 11 novembre, une consultation relative au secteur des industries extractives, qui a réuni 60 participants provenant d'entreprises, d'associations patronales, d'organisations des droits de l'homme, de syndicats et d'autres milieux intéressés par cette question.</p> <p>La consultation comportait trois volets : 1) des aperçus concernant les activités existantes dans le secteur des industries extractives ; 2) l'établissement d'un inventaire précis des responsabilités de ce secteur industriel s'agissant des droits de l'homme; et 3) la formulation de recommandations relatives aux mesures à prendre pour renforcer la protection des droits de l'homme dans le secteur des industries extractives.</p>	<p><b>Entreprises et droits de l'homme</b></p>

<p>Au cours de cette réunion, différentes initiatives ont été examinées, dont <i>Voluntary Principles on Security and Human Rights</i>, le processus de Kimberley pour les diamants bruts, l'initiative pour la transparence des industries extractives, les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, le Pacte mondial et la <i>Business Leaders Initiative on Human Rights</i>. Cet examen a permis de conclure que les actions les plus efficaces sont celles qui engagent directement les gouvernements hôtes, et qui tentent à la fois d'intéresser les entreprises nationales et celles sises à l'étranger.</p> <p>S'agissant des éclaircissements à apporter aux normes, les participants ont retenu deux grands domaines intéressant l'action des entreprises : 1) <i>Ne pas léser</i> : à savoir respecter les droits de l'homme et prendre des mesures tendant à éviter d'être impliqué dans des conflits ; et 2) <i>Faire le bien</i> : c'est-à-dire étudier les façons dont l'entreprise peut améliorer une situation. En examinant les recommandations possibles en matière de renforcement de la protection des droits de l'homme, le groupe est convenu qu'il fallait que les compagnies contribuent encore à des activités du genre de celles qui viennent d'être citées. Il est également convenu que les gouvernements doivent agir en vue d'améliorer l'application et le respect des lois nationales tendant à protéger des droits de l'homme. En revanche, certaines propositions faites par des organisations de défense des droits de l'homme en vue d'élaborer un ensemble de directives mondiales portant sur l'entreprise et les droits de l'homme n'ont pu faire l'objet d'un accord, la plupart des participants du monde des affaires étant d'avis qu'elles seraient contre-productives et trop ciblées.</p> <p>M. Ruggie organisera vraisemblablement une seconde consultation portant sur un autre secteur vers la mi-2006, son rapport intérimaire devrait être publié au début de la même année, et le rapport définitif destiné au Secrétaire général des Nations unies au début 2007. Contact OIE : <a href="#">Brent Wilton</a>.</p>	<p>→ <i>Entreprises et droits de l'homme</i></p>
<p>La structure du Pacte mondial, à laquelle le Secrétaire général a donné son aval en août, comprend désormais : un Conseil de direction en tant que structure de gouvernance ; des réseaux locaux ; un forum annuel des réseaux locaux ; un sommet triennal des dirigeants ; un Bureau du Pacte mondial ainsi qu'une équipe inter-organisation. Une fondation sans but lucratif viendra s'ajouter à cette structure, qui sera créée en vue de financer les activités du Pacte mondial portant sur un nouveau cadre de gouvernance.</p> <p>Des préparatifs sont en cours pour saisir, d'ici février 2006, le Secrétaire général d'une proposition définitive relative à la composition du Conseil, dont la première réunion est prévue en avril 2006. La Fondation du Pacte mondial sera, elle, créée en janvier 2006 ; il est prévu de faire du Bureau du Pacte mondial une entité indépendante des Nations unies. L'OIE rencontrera, avec la CISL et l'OIT, le Directeur du Pacte mondial à Genève, début décembre, pour débattre de l'engagement futur vis-à-vis de cette initiative.</p>	<p><b>Le Pacte mondial</b></p>

<p>La deuxième réunion du groupe de travail de l'ISO chargé de la responsabilité sociale a eu lieu en septembre à Bangkok; son ordre du jour était long et comportait différentes questions en suspens depuis la première réunion de Salvador de Bahia (Brésil).</p> <p>Au cours de cette réunion on a pu convenir d'une structure et de la teneur générale du document d'orientation, dont la publication est prévue pour le dernier trimestre de 2008. De petits groupes de travail s'emploient dès maintenant à le rédiger ; ce document sera connu sous le nom d' ISO2006; il proposera aux organisations des orientations, agréées au niveau international, en matière de responsabilité sociale. Il fera fond de pratiques exemplaires et sera cohérent avec les déclarations et les conventions des Nations unies, notamment celles de l'OIT. Ce document d'orientation s'appellera également "norme ISO", sans pour autant contenir des prescriptions qui en feraient un instrument de certification. Pour plus d'informations : <a href="http://www.iso.org/sr">www.iso.org/sr</a></p>	<p>L'Organisation internationale de normalisation (ISO)</p>
<p>Le Secrétaire général de l'OIE était au nombre des participants à un exercice de simulation organisé à Washington en vue de dégager des solutions et de coordonner les réactions possibles face à la pandémie de VIH/SIDA. Organisé par la Coalition mondiale des entreprises contre le VIH/SIDA, cet événement a rassemblé quatre-vingts représentants du monde des affaires, des milieux gouvernementaux et de la société civile. Les participants ont travaillé en groupes pour élaborer des mesures et des programmes, visant spécifiquement l'Inde et le Nigeria - deux des principales économies confrontées à la pandémie ; des pratiques exemplaires ont été présentées qui tendent à diminuer le poids économique du VIH/SIDA. Avant cette réunion, l'OIE s'était entretenue avec la Coalition mondiale des entreprises contre le VIH/SIDA en vue de renforcer le partenariat existant avec cette entité et de veiller à ce que, au niveau international, les entreprises s'expriment à l'unisson sur cette question importante. Contact OIE : <a href="#">Frederick Muia</a>.</p>	<p>SIDA - Simulation mondiale</p>

### Tour d'horizon de la responsabilité sociale des entreprises (RSE)

- Les résultats de la seconde notation des principales entreprises mondiales en ce qui concerne leur attitude responsable aux plans social et de l'environnement sont à présent disponibles. La notation porte sur six domaines : engagement des parties prenantes, stratégie, gouvernance, gestion des résultats, information du public, et assurance : <http://www.accountabilityrating.com/>
- Au nombre de ses réalisations importantes en 2005, *Procter & Gamble* évoque dans son rapport sur la viabilité le programme d'approvisionnement d'enfants en eau potable. A ce jour, 220 millions de litres d'eau potable ont été livrés dans le cadre d'interventions lors de catastrophes ou des nouveaux marchés sociaux : [http://www.pg.com/company/our\\_commitment/sustainability.jhtml](http://www.pg.com/company/our_commitment/sustainability.jhtml)
- Les membres doivent savoir qu'un réseau d'ONG (*OECD Watch*) prétend que les points de contact nationaux, créés dans le cadre des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, prennent en cas de litige le parti des entreprises, ne partagent pas toutes les informations, et n'examinent pas à fond les allégations: <http://www.oecdwatch.org/>

- *The Business Leaders Initiative on Human rights* poursuivra ses travaux jusqu'en 2009. Le BLIHR est la seule organisation du monde des affaires qui appuie le "projet de normes sur les responsabilités des compagnies transnationales" élaboré par les Nations Unies: <http://www.blihr.org/>
- Le moteur de recherche sur Internet *Google* a annoncé qu'il consacrerait vingt milliards de dollars à des initiatives en faveur de la lutte contre la pauvreté, de l'environnement et de l'énergie. Une grande partie de cette somme sera destinée à des projets aptes à aider et multiplier les start-ups en Afrique: <http://www.google.org/>
- *Diageo* dans son dernier rapport sur la responsabilité citoyenne de l'entreprise, a rendu public sa politique en matière de lobbying: <http://www.diageo.com/en-row/homepage.htm>
- Le producteur de vêtements de sport *PUMA* a rendu public les résultats de son audit éthique conduit auprès de sociétés fournisseuses (337 audits dans 30 pays) : <http://about.puma.com/pindex.jsp>. L'an passé *NIKE* avait publié la liste de ses fournisseurs.
- *Nestlé* a lancé sa première marque de café dotée d'une attestation de commerce équitable : <http://www.fairtrade.org.uk/>. Cette initiative fait suite à celle lancée par *Kraft Food* l'an passé.
- La *International Finance Corporation* (Banque mondiale) a remanié ses « garanties » environnementales et sociales, qui servent à la fois de cadre à ses propres décisions de prêts et aux *Equator Principles* dont se servent les institutions financières pour jauger les risques sociaux et environnementaux des grands projets d'infrastructure: <http://www.ifc.org/enviro/EnvSoc/Safeguard/safeguard.htm>

## Publications

- Le [rapport mondial sur le développement 2006](#) analyse les liens entre équité et développement.
- [Les perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat, édition 2005](#), décrivent les tendances récentes en matière de PME et d'entrepreneuriat dans les économies des pays de l'OCDE et ailleurs.
- Une nouvelle publication du BIT [Restructuring for Corporate Success – A Socially Sensitive Approach](#) présente divers exemples et des études de cas relatives aux méthodes de restructuration.
- Créer des emplois en 2006 de la Banque mondiale est disponible. Cette base de données présente objectivement des réglementations visant l'entreprise dans 155 économies du monde, et leur application. Un aperçu de l'ouvrage est disponible en [anglais](#), [français](#), [portugais](#) et [espagnol](#).
- Un rapport de l'OMC intitulé «*Les possibilités offertes aux PMA d'améliorer leur compétitivité dans le secteur des textiles et des vêtements*» propose que les institutions financières internationales offrent dans le domaine du commerce une assistance technique et un renforcement des capacités aux PMA pour qu'ils puissent s'adapter à l'environnement « après quotas »: <http://docsonline.wto.org/DDFDocuments/t/wt/comtd/ldcw37.doc>

- La Société financière internationale (Banque mondiale) lance sur l'Internet un nouveau bulletin d'information trimestriel « Outcomes » qui sera la vitrine des résultats obtenus en matière de promotion des petites entreprises dans les marchés émergents: <http://www.ifc.org/sme>
- Le bulletin d'information Gender Entrepreneurship Markets (GEM) de la SFI est disponible sur le site de cette organisme: <http://www.ifc.org/ifcext/enviro.nsf/Content/GEM-News-October2005Glo>

### **Futures réunions où l'OIE sera représentée**

5 décembre	→	Réunion du Pacte Mondial (Genève)
6-7 décembre	→	Réunion de la Confédération panafricaine des Employeurs (CPE) (Tunis)
6-8 décembre	→	Atelier PME pour les pays d'Asie du Sud (Delhi)
13-20 décembre	→	Réunion BIT d'experts chargés d'actualiser la liste des maladies professionnelles (Genève)
2-3 février	→	OIE/ ACTEMP / OIT : les organisations d'employeurs et les procédures de contrôle de l'OIT (Panama)
7-23 février	→	94 <sup>ème</sup> session (maritime) de la Conférence Internationale du Travail (Genève)
16-31 mars	→	295 <sup>ème</sup> session du Conseil d'Administration et de ses commissions (Genève)
24-25 mars	→	Comité de direction OIE (Genève)
9-12 mai (provisoire)	→	16 <sup>ème</sup> réunion régionale américaine (Lima)